



# **Soutien aux organisations autochtones : Stratégies pour la protection territoriale**

**Enseignements et recommandations issus d'un atelier  
de partage des savoirs - MCI Colombie 2025**



**Auteur****Nicolas Sitbon****Relectures et contributions****Ambre Lavanchy****Aurélien Stoll****Florence Nuoffer****Crédits Photo**

Mouvement pour la coopération internationale – MCI  
Autres sources mentionnées dans le cahier

**Edition et graphisme****Tarcísio Magdalena**<https://www.behance.net/tarmagdalena>**Financement**

Confédération Suisse, Direction du Développement  
et de la Coopération – DDC par l'intermédiaire de la  
Fédération Genevoise de Coopération – FGC  
Mouvement pour la Coopération Internationale – MCI

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**  
Mettons le monde en mouvement



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC

**Contacts**

Mouvement pour la Coopération Internationale  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
022 320 29 02  
mci.fgc@gmail.com  
[www.mcifgc.ch](http://www.mcifgc.ch)

**Date d'édition du guide**

Juillet 2026

**Photo de couverture**

Communauté Emberá *Chigorodocito* vue du ciel.  
Photo MCI.

**Source cartes**

Wikimedia Commons. (s.d.). South\_america\_fr.svg  
[Carte]. [https://commons.wikimedia.org/wiki/  
File:South\\_america\\_fr.svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:South_america_fr.svg) (Licence : CC BY-SA 4.0)

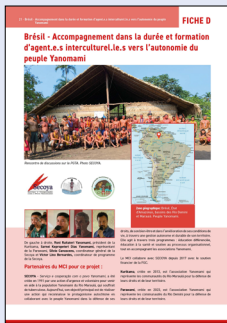
**Remerciements**

Les membres du MCI, les partenaires du MCI, la FGC, les collectivités publiques qui soutiennent le travail du MCI, toutes les personnes qui ont participé à la réalisation des activités de cet événement de partage des savoirs en Colombie.

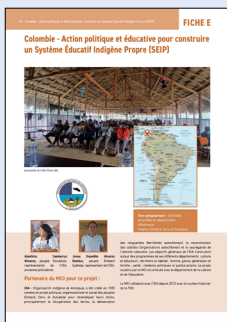
# Table des matières

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1.  | <b>Introduction</b> .....   | 6  |
| 1.1 | Défis historiques et actuels des peuples autochtones.....   | 6  |
| 1.2 | Organisation des peuples autochtones .....  | 6  |
| 1.3 | Soutien du MCI envers les peuples autochtones.....  | 7  |
| 1.4 | Rencontres antérieures organisées par le MCI .....  | 7  |
| 1.5 | Mode d'intervention du MCI .....  | 8  |
| 1.6 | Méthodologie de la rencontre.....   | 8  |
| 2.  | <b>Fiche A – Argentine - Spiritualité et travail en réseau : clés pour la défense du territoire Mbyá Guaraní</b> .....  | 9  |
| 2.1 | Un territoire menacé : le cas de <i>Mbokajaty</i> .....   | 10 |
| 2.2 | Chronologie d'une lutte pour le territoire.....   | 10 |
| 2.3 | Une résistance enracinée dans la culture et la spiritualité .....   | 12 |
| 2.4 | Les 5 clés du succès de ce cas .....  | 12 |
| 3.  | <b>Fiche B – Argentine - Récupération de territoires Mapuche par l'action juridique et la démarche collective</b> ..... | 13 |
| 3.1 | Une mobilisation historique pour la récupération des terres Mapuche ..  | 14 |
| 3.2 | Récupération territoriale et avancées juridiques décisives.....   | 14 |
| 3.3 | Facteurs clés de réussite .....   | 15 |
| 3.4 | Une lutte toujours actuelle face aux abus et à l'impunité.....  | 16 |
| 3.5 | Les 4 clés du succès de ce cas .....  | 16 |
| 4.  | <b>Fiche C – Pérou - Surveillance écologique et plaidoyer pour défendre les droits des communautés Kichwa</b> .....     | 17 |
| 4.1 | Historique d'une mobilisation pour dénoncer les impacts de l'activité pétrolière .....                                  | 18 |
| 4.2 | Différents facteurs de réussite.....  | 19 |
| 4.3 | Plan de comblement de lacunes .....   | 20 |
| 4.4 | Défis persistants.....  | 20 |
| 4.5 | Les 5 clés du succès de ce cas .....  | 20 |





|     |  |    |
|-----|--|----|
| 5.  | <b>Fiche D - Brésil - Accompagnement dans la durée et formation d'agent.e.s interculturel.le.s vers l'autonomie du peuple Yanomami</b> ..... | 21 |
| 5.1 | Plan de Gestion Territorial et Environnemental .....   | 22 |
| 5.2 | PGTA et territoire Yanomami .....  | 22 |
| 5.3 | La gouvernance : Point clé du PGTA.....  | 23 |
| 5.4 | Défis persistants.....   | 24 |
| 5.5 | Les 3 clés du succès de ce cas .....   | 24 |



|     |  |    |
|-----|--|----|
| 6.  | <b>Fiche E - Colombie - Action politique et éducative pour construire un Système Éducatif Indigène Propre (SEIP)</b> ..... | 25 |
| 6.1 | Union des peuples autochtones du département de Antioquia.....   | 26 |
| 6.2 | Accent mis sur l'éducation .....   | 26 |
| 6.3 | Chronologie d'une lutte pour l'éducation à l'échelle nationale.....  | 27 |
| 6.4 | Mise en œuvre du SEIP .....  | 27 |
| 6.5 | Enjeux récurrents.....   | 28 |
| 6.6 | Les 4 clés du succès de ce cas .....   | 28 |



|     |   |    |
|-----|---|----|
| 7.  | <b>Fiche F - Colombie - Revalorisation des sites sacrés et l'action de la garde indigène pour protéger le territoire Emberá</b> ..... | 29 |
| 7.1 | Reconnaissance territoriale et recul des invasions .....  | 30 |
| 7.2 | Des facteurs de réussite essentiels.....  | 30 |
| 7.3 | Les sites sacrés au centre de la protection territoriale.....   | 31 |
| 7.4 | Importance de l'éducation interculturelle .....   | 31 |
| 7.5 | Rôle central des femmes.....  | 32 |
| 7.6 | Les 4 clés du succès de ce cas .....  | 32 |

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 8.  | <b>Conclusion</b> .....   | 33 |
| 8.1 | Facteurs de réussite communs .....  | 33 |
| 8.2 | Défis en commun .....   | 33 |
| 8.3 | Renforcer les organisations autochtones, levier d'action le plus efficace ..... | 34 |

# Introduction

## Défis historiques et actuels des peuples autochtones

En Amérique, depuis les premiers contacts entre le monde occidental et les peuples autochtones, ces derniers ont enduré de violentes formes d'oppression et un mépris répété pour leur existence et leurs droits. Dans le contexte de globalisation économique actuel, les gouvernements s'inscrivent dans cette droite ligne et privilégient largement la croissance économique et l'exploitation des ressources naturelles, au détriment des équilibres écosystémiques, de la biodiversité, du climat et des droits humains. Les peuples autochtones, souvent perçus par la société dominante comme entravant l'évolution de cette croissance, continuent à faire face à des injustices flagrantes. En Argentine, des peuples sont chassés de leurs terres ancestrales pour y développer l'agriculture ou l'élevage intensifs, ainsi que l'exploitation forestière à l'échelle industrielle. Au Brésil, l'orpaillage illégal, la monoculture de soja et l'élevage intensif de bovins détruisent des centaines d'hectares de territoires autochtones chaque année. En Colombie, les peuples autochtones sont victimes du conflit armé et de mégas-projets d'exploitation d'or ou de bois. Au Pérou, l'exploitation pétrolière menace les territoires autochtones, alors que l'orpaillage illégal continue de progresser. Pourtant, en 2025, alors que le monde fait face à une crise sans précédent de la biodiversité et du



Dégâts de l'industrie pétrolière en Amazonie péruvienne. Photo FECONAT.



Dégâts de l'orpaillage illégal en Amazonie brésilienne. Photo Hutukara Associação Yanomami & Associação Wanasseduume Ye'kwana (2021). Cicatrizes na Floresta, Evolução do garimpo ilegal na TI Yanomami em 2020. Boa Vista : Hutukara Associação.

climat, il est paradoxal que les peuples autochtones continuent d'être menacés, alors qu'ils luttent pour la préservation de leurs territoires, qui sont autant d'espaces naturels riches en biodiversité et en stockage de carbone<sup>1</sup>.

## Organisation des peuples autochtones

Dès le début de la colonisation, les peuples autochtones ont développé des stratégies de résistance variées et ont lutté pro activement pour défendre leurs droits, maintenir et faire évoluer leurs cultures ainsi que leurs modes de vie. Au cours du XXe siècle, ces luttes se sont progressivement structurées, aboutissant à la création d'organisations autochtones<sup>2</sup> légalement reconnues par les instances dites occidentales. Selon leur contexte, certaines organisations revendiquent des droits fonciers, d'autres une éducation différenciée, bilingue et interculturelle, ou un système de santé efficace, ou encore la mise en application d'instruments légaux assurant la consultation préalable, libre et éclairée (consultation prévue par la convention 169 de l'OIT)<sup>3</sup>. Pour parvenir à leurs fins, les organisations autochtones mettent en place des programmes de surveillance territoriale, de démarcation de terres traditionnelles, de communication, de formation de base, de formation en connaissances politiques, juridiques et administratives. Elles entreprennent des actions légales, réalisent des dénonciations publiques et font pression sur les pouvoirs publics ainsi que sur les entreprises privées et les institutions internationales pour obtenir des avancées en faveur des populations qu'elles représentent.

<sup>1</sup>Voir : article de l'ONU:

<https://news.un.org/fr/story/2025/04/1155046>, article du PNUE: <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-discrets-heros-de-la-conservation-des-peuples-autochtones-luttent>, article du PNUD:

<https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/les-savoirs-autochtones-sont-essentiels-pour-lutter-contre-le-changement>

<sup>2</sup>Les organisations autochtones désignent des structures collectives créées par les peuples autochtones pour défendre leurs intérêts. Souvent légalement reconnues, elles peuvent prendre différentes formes, à des échelles variées :

·Regroupement des communautés d'un même peuple (ex. : *associations indigènes* au Brésil et en Argentine, *fédérations indigènes* au Pérou, *cabildos indigènes* en Colombie).

·Organisations régionales, nationales ou internationales qui fédèrent plusieurs peuples (ex. : APIB au Brésil, ONIC en Colombie, ENOTPO en Argentine, CONAP au Pérou, COICA sur l'ensemble du bassin amazonien).

<sup>3</sup>Voir la Convention 169 de l'Organisation International du Travail – OIT : [https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx\\_fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:P12100\\_ILO\\_CODE:C169](https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:P12100_ILO_CODE:C169)



Rencontre de partage des savoirs en Colombie, mai 2025. Photo MCI.

## Soutien du MCI envers les peuples autochtones

Le MCI débute son appui aux peuples autochtones en 1975 avec un soutien apporté au *Conseil Régional des Indigènes<sup>4</sup> du Cauca* - CRIC, en Colombie. Ce projet concernait la formation de dirigeant.e.s autochtones assurant la direction de leur organisation. Cette initiative marque le début d'un engagement continu envers ces peuples et leurs revendications, particulièrement pour la protection et la récupération de leurs territoires, qui sont le fondement de leurs existences. Au cours des 15 dernières années, la proportion de projets en soutien aux peuples autochtones n'a fait qu'augmenter. Aujourd'hui, sur les six projets appuyés par le MCI, cinq soutiennent des peuples autochtones. Dans ce contexte, le MCI et ses membres ont gagné en expertise sur les thématiques qui touchent ces peuples ainsi que sur les différentes manières d'appuyer leurs luttes.

## Rencontres antérieures organisées par le MCI

Le MCI a organisé plusieurs rencontres avec ses partenaires. En 2012, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, le MCI a invité à Genève ses différents partenaires et a capitalisé trois de

ses projets en lien avec des peuples autochtones<sup>5</sup>. En 2015, un deuxième événement de partage d'expériences a été organisé entre ses partenaires autochtones sur les thématiques de la surveillance territoriale et des politiques publiques, dans la ville d'Iquitos, en Amazonie péruvienne<sup>6</sup>.

Suite à ces deux événements, dix ans plus tard, l'expérience est réitérée. En mai 2025, le MCI organise un événement de partage d'expériences entre ses différents partenaires autochtones de Colombie, du Brésil, du Pérou et d'Argentine. La rencontre a lieu en Colombie dans une communauté<sup>7</sup> du peuple Emberá, au nord du département de Antioquia, où le MCI soutient un projet avec le *Cabildo Mayor Indígena de Chigorodó* - CMICH. Cet événement s'inscrit dans une réflexion visant à améliorer l'efficacité des projets du MCI et des organisations autochtones ou indigénistes partenaires. Il se concentre sur les thèmes des organisations autochtones, de la surveillance du territoire et des actions de plaidoyer. Cette rencontre a également pour but de créer un espace entre les partenaires, pour partager leur réalité et favoriser la création de synergies et de réseaux entre les peuples autochtones de différentes régions. C'est de cet événement qu'il est question dans ce cahier.

<sup>4</sup>L'expression « indigène » apparaît parfois dans ce document, uniquement pour traduire des termes officiels ou couramment utilisés en Amérique latine, ainsi que des citations directes. Cela permet de refléter les réalités locales, où « pueblos indígenas » (espagnol) et « povos indígenas » (portugais) sont les formulations privilégiées par ces peuples et les institutions.

<sup>5</sup>MCI. 2013. Un nouvel avenir pour la coopération - Cahier 2 - Peuples autochtones. <https://mcifgc.ch/wp-content/uploads/2025/04/50eme-Cahier-2-BDef.pdf>

<sup>6</sup>MCI. 2019. La Surveillance Écologique Indigène Enjeux et Partage d'expériences avec des Fédérations indigènes d'Amazonie péruvienne. <https://mcifgc.ch/partage-des-savoirs/>

<sup>7</sup>Dans ce document, nous utilisons le terme « communauté » pour faire référence à un village autochtone.

## Mode d'intervention du MCI

Le MCI élabore des projets sur la base de demandes et de besoins identifiés par les peuples autochtones, directement depuis le terrain. Ces projets se focalisent principalement sur le soutien aux organisations autochtones. Ce soutien prend plusieurs formes :

- Renforcement institutionnel sur le plan administratif (gestion comptable, fonctionnement interne ou formalisation de l'organisation auprès des instances étatiques).
- Fonctionnement politique traditionnel (organisation d'assemblées ou visites de représentant.e.s de l'organisation dans les communautés).
- Achat d'équipements (moyen de transport, outils informatiques, etc.) et installation de bureaux.
- Formation des représentant.e.s de l'organisation autochtone en administration, en droit, en environnement, en politique, ou encore la formation

d'agent.e.s multiplicateur.trice.s interculturel.le.s<sup>8</sup>, de surveillant.e.s écologiques, de professeurs.

- Actions de plaidoyer (payement des frais de déplacement pour les représentant.e.s de l'organisation autochtone afin qu'ils ou elles puissent se rendre dans les centres urbains; accompagnement de ces mêmes représentant.e.s sur des aspects juridiques et environnementaux par des spécialistes).
- Mise en œuvre de programmes de surveillance territoriale.
- Appui aux actions de communication et au travail en réseau (mobilisation de l'opinion publique et d'alliés stratégiques).
- Appui aux initiatives de valorisation des savoirs traditionnels (rencontres d'ancien.ne.s, de femmes, de jeunes) et à l'éducation de base (en valorisant une éducation bilingue et interculturelle).

## Méthodologie de la rencontre

En amont de l'événement, nous avons formulé une hypothèse de départ :

Soutenir les organisations autochtones est une manière efficace de :

**1) Améliorer les conditions de vie dans les communautés.** En dialoguant avec l'État, les organisations autochtones favorisent la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes qui répondent aux besoins des populations locales, par exemple un meilleur accès à l'éducation dans des communautés isolées. Cette démarche vise un impact systémique, qui peut bénéficier à une large population.

**2) Protéger l'environnement et la biodiversité.** Les peuples autochtones dépendent de leurs territoires pour subvenir à leurs besoins. Ces territoires sont souvent recouverts de forêt et reconnus comme des réservoirs de biodiversité. Ces peuples possèdent des connaissances écologiques approfondies et des pratiques de gestion durable des ressources naturelles. En protégeant leur territoire, ils préservent l'environnement et rendent un service écologique à l'humanité tout entière. En s'organisant, les peuples autochtones sont plus à même de rendre visibles les dangers qui menacent leur territoire et d'exiger que des mesures soient prises pour les neutraliser.

**3) Préserver le patrimoine culturel.** Les cultures traditionnelles autochtones façonnent profondément les identités de ces peuples à travers leurs traditions, leurs langues, leurs spiritualités et leurs modes de vie. La préservation de ces cultures est liée à la sauvegarde de leur territoire qui joue un rôle central dans leur manière de vivre et leur cosmovision. Ces savoirs, socialement et écologiquement spécifiques, constituent un patrimoine inestimable pour l'humanité. Les peuples autochtones mènent des activités de plaidoyer pour la mise en œuvre d'une éducation bilingues et interculturelle, qui valorise leurs connaissances traditionnelles.

## Présentation de cas pratiques

Dans cette rencontre, nous avons priorisé le partage d'expérience entre nos partenaires à travers la présentation de cas pratiques dans chaque projet. Cela a permis d'illustrer concrètement les facteurs de réussites, leur contexte, leur spécificité et les stratégies déployées, ainsi que les défis récurrents qui subsistent. Les réalités vécues ont ainsi pu être mieux appréhendées par les autres participant.e.s. Ces études de cas ont permis de valider et compléter l'hypothèse de départ. Mais aussi d'identifier les points forts et faibles, les réussites et les difficultés de chaque processus.

Ce cahier rassemble, à travers six fiches, les présentations réalisées par nos partenaires lors de l'événement de mai 2025. Chaque fiche est dédiée à la présentation réalisée par un partenaire pendant la rencontre. On y trouve le cas pratique présenté ainsi qu'un tableau où sont résumés les éléments clés du succès.

Chaque fiches ne suivent pas la même structure. Nous essayons ainsi de refléter le plus possible les présentations réalisées lors de la rencontre, hétérogènes les unes des autres.

<sup>8</sup>Leaders locaux (chefs de village, enseignant.e.s, défendent les intérêts de leur communauté face à agent.e.s de santé) formés à la politique pour l'extérieur.

# Argentine - Spiritualité et travail en réseau : clés pour la défense du territoire Mbyá Guaraní



Blockage de route par les femmes Mbyá Guaraní. Photo EMIPA.



**Valentin Joel Benitez**, peuple Mbyá Guaraní, représentant de Aty Ñeychirō.



**Cintia Elizabeth Gimenez**, représentante de EMIPA.

**Zone géographique :** Argentine, province de Misiones. Peuple Mbyá Guaraní.

## Partenaires du MCI pour ce projet :

**EMIPA** - *Equipo Misiones de Pastoral Aborigen*, a été créée en 1991. Cette ONG argentine promeut le renforcement et l'autonomisation des communautés, des dirigeant.e.s et des organisations Mbyá Guaraní dans le but de mieux faire connaître et appliquer leurs droits et de soutenir une éducation interculturelle bilingue. Elle agit en offrant à ces communautés

des formations relatives à leurs droits, un appui organisationnel et des conseils juridiques et légaux. EMIPA joue également un rôle essentiel comme médiateur entre les peuples autochtones et les acteurs externes.

Le MCI collabore avec EMIPA depuis 2016 avec le soutien financier de la Fédération Genevoise de Coopération - FGC.

**Aty Ñeychirō** est la grande assemblée des Mbyá Guaraní, qui est leur organe politique traditionnel. Il rassemble un grand nombre de représentant.e.s de communautés de la province et se déroule mensuellement sur plusieurs jours. Il mobilise et coordonne les décisions et les actions, notamment de défense des droits et des territoires.

## Activités principales soutenues par le MCI :

- Soutien à l'organisation d'Assemblées de communautés (Aty Ñeychyrō).
- Formations en gestion administrative pour les communautés.
- Formation en droits territoriaux pour les jeunes, les femmes et les leaders Mbyá Guarani.
- Soutien juridique lors de violation des droits territoriaux et pour le suivi des procédures de récupération des territoires.
- Ateliers de sensibilisation pour les fonctionnaires de ministères.
- Sensibiliser le grand public en publiant des contenus sur les droits des Mbyá Guarani.

## Un territoire menacé : le cas de Mbokajaty

Dans la province de Misiones, le territoire ancestral des Mbyá Guarani subit la pression constante des secteurs immobilier et forestier, qui tentent de s'accaparer les terres des communautés. Comme la majorité des communautés Mbyá de la région, *Mbokajaty* n'a ni titre de propriété foncière, ni relevé territorial - pourtant inscrit dans la loi - qui lui permettrait d'interdire toute activité menée par des acteurs externes sur son territoire. Cette situation complexifie la lutte de cette communauté contre les intrusions et l'exploitation illégale de ses terres. De plus, son droit au consentement préalable, libre et éclairé est systématiquement bafoué, tandis que les membres de la communauté font l'objet d'une criminalisation croissante pour revendiquer leurs droits. Depuis quelques années, *Mbokajaty* défend son territoire

*“ La réponse communautaire articule le spirituel, le politique et le juridique. La lutte pour le territoire est aussi une lutte pour une vie digne, la mémoire et l'avenir collectif ”.*

→Cintia Elizabeth Gimenez, EMIPA



Intervention de la police sur un des lieux de blocage. Photo EMIPA.

face à un projet touristique et a entamé pour cela un processus de récupération territoriale. Dans ce contexte déjà tendu, une nouvelle invasion a eu lieu sur le territoire de la communauté entre juillet et novembre 2024.

## Chronologie d'une lutte pour le territoire

Tout commence le 14 juillet 2024. Des machines sont repérées en pleine activité à l'intérieur du territoire autochtone. Le gouvernement y fait construire une maison pour une famille (non-autochtone) en situation précaire que les services d'aide sociale ont décidé

de placer ici. Cette décision a été prise sans aucune consultation de la communauté. En réaction, les habitant.e.s de cette dernière déposent des plaintes auprès du commissariat de police, du ministère public et exigent l'arrêt des activités. L'État ne répond pas efficacement et les travaux illégaux continuent. Dans ce type de conflit, les communautés et EMIPA observent que la police et le gouvernement sont souvent du côté des non-autochtones, ce qui complique le travail des Mbyá Guarani pour faire respecter leurs droits. Au mois d'août, les constructions illégales continuent sur le territoire et les fonctionnaires de l'État ne donnent toujours pas de réponses claires.

Des membres de la communauté sont même criminalisés par une procédure judiciaire injustifiée. La communauté y répond en organisant le blocage pacifique d'une route. Des barrages routiers sont



Espace de résistance spirituelle installé dans la communauté Mbokajaty. Photo EMIPA.

mis en place le long de la route et des cérémonies spirituelles se déroulent sur les lieux des blocages. Le 19 septembre, une grande mobilisation intercommunautaire est organisée. Les 16 communautés de la municipalité de San Ignacio rejoignent la mobilisation. Les médias locaux et nationaux sont alertés. Ce n'est qu'après la pression publique qu'une inspection de l'*Institut National des Affaires Indigènes* - INAI est enfin obtenue. La communauté dénonce les retards et le traitement discriminatoire de la part des fonctionnaires locaux. L'intrusion illégale du territoire se poursuit malgré tout.

Par ailleurs, les dirigeant.e.s autochtones sont victimes d'actes de violence et les pressions judiciaires s'intensifient. En réponse à cette situation, le 7 octobre, un espace de résistance spirituelle est installé sur le territoire de la communauté et des formations sur les droits autochtones sont organisées par EMIPA. Des délégations de soutien se déplacent aussi sur le lieu de la mobilisation, comprenant des représentant.e.s de certaines églises, des organisations de défense des droits humains et des journalistes. Un rapport est même présenté au rapporteur spécial des droits des peuples autochtones de l'ONU. Ces actions d'appui augmentent la visibilité de la situation.

“ L'État essaie de monter les pauvres contre les indigènes ! C'est leur stratégie pour occuper progressivement nos terres. Cela ne fait que complexifier nos luttes ”.

→Valentin Joel Benitez,  
Aty Ñeychyrō

Finalement, le 06 novembre 2024, les Mbyá Guaraní obtiennent gain de cause et la famille qui avait été placée sur leur territoire par les services sociaux est relogée ailleurs, en dehors du territoire autochtone. Grâce à l'appel lancé à leurs alliés, les faits ont été davantage diffusés, l'opinion publique a été touchée et les autorités contraintes d'agir sous la pression.



Blocage d'une des routes. Photo EMIPA.

## Une résistance enracinée dans la culture et la spiritualité

Cette histoire illustre l'aspect pacifique de la lutte des Mbyá Guaraní, qui se manifeste par la manière de réaliser leurs pratiques culturelles, en investissant l'espace public avec des rituels emblématiques, tels que partager le maté, fumer leurs pipes sacrées, se réunir autour du feu, pratiquer des danses et des musiques traditionnelles. Ces pratiques ancestrales forgent leur résilience et nourrissent leur

détermination. Pour les Mbyá, elles représentent une manière de lutter spirituellement, en demandant le soutien des ancêtres et des éléments de la nature. Ceci reflète la force de leur identité culturelle toujours vive. Enfin, il faut souligner le courage des femmes, qui ont bloqué la route, avec leurs bébés, alors qu'un bulldozer menaçait de passer. Elles ont ainsi démontré leur rôle central dans les luttes de protection territoriale et ont fait écho à l'assemblée de femmes qui s'est constituée au sein de l'Aty *Ñeychyrō*, dénommée *Kunangue Aty*.

### Les 5 clés du succès de ce cas :

- 1) Travail en réseau avec des alliés (EMIPA, autres ONGs, médias, société civile, certains acteurs publics).
- 2) Pratiques traditionnelles sur les lieux de mobilisation (manière d'occuper l'espace pacifiquement).
- 3) Organisation des communautés entre elles (organisation interne).
- 4) Stratégie de mobilisation associée à un travail de dénonciation.
- 5) Formations des jeunes en droits autochtones.

# Argentine - Récupération de territoires Mapuche par l'action juridique et la démarche collective



Délimitation du territoire de la communauté Mapuche Kom Kiñe Mu par ses habitants.e.s. Photo CAI.



Zone géographique : Argentine, province de Rio Negro. Peuple Mapuche.



Dora Del Carmen Parfil, peuple Mapuche, représentante du CAI.



Hermenegildo Liempe, peuple Mapuche, représentant du CAI.

## Partenaire du MCI pour ce projet :

CAI - Consejo Asesor Indígena, a été créé en 1980. Il est constitué de 28 Lof (familles) intégrant 18 communautés Mapuche. Il a comme objectif de récupérer, affirmer et garantir la continuité de l'identité Mapuche et la survie du Peuple Mapuche dans la région. La récupération et l'obtention d'une reconnaissance sociale, légale et politique des territoires est l'axe principal de sa lutte.

Le MCI a collaboré avec le CAI entre 2004 et 2021 avec le soutien financier de la FGC.

### Activités principales soutenues par le MCI :

- Ateliers de formation pour le développement d'activités génératrices de revenus.
- Ateliers de formation en droits des peuples autochtones.
- Ateliers pour récupération de l'histoire et de la culture Mapuche.
- Activités de communication et élaboration de publications.
- Activités dans le domaine judiciaire avec, notamment, le suivi d'une Demande Collective de récupération des terres.
- Soutien à l'organisation d'Assemblées dans des communautés.
- Installation d'un bureau.

## Une mobilisation historique pour la récupération des terres Mapuche

Les communautés Mapuche ont commencé à s'organiser à travers le *Conseil Assesseur Indigène* – CAI dans les années 1980, afin de se défendre face à de nombreuses violations de leurs droits et la spoliation de leur territoire. Elles ont commencé par déposer des plaintes administratives, puis ont réalisé des dénonciations publiques dans les médias. Leurs revendications portaient principalement sur des violences systématiques, des abus répétés et l'accaparement illégal de leurs territoires. Dans un premier temps, le gouvernement n'a pas répondu et les principaux médias du pays n'ont pas relayé leurs voix.

*« L'étude de l'État et de son fonctionnement nous a montré que les institutions et le pouvoir politique sont consciemment soumis aux intérêts des grands acteurs économiques mondiaux. Le peuple Mapuche comme tous les autres peuples indigènes en subissent les conséquences ».*

→Hermenegildo Liempe, CAI

## Récupération territoriale et avancées juridiques décisives

Ce n'est que vers l'an 2000, une fois l'association consolidée et l'ensemble des communautés réunies sous sa représentation que le CAI lance son projet

de récupérations territoriales de manière organisée. L'objectif est de remettre sous le contrôle des communautés Mapuche des territoires usurpés de manière illégale et illégitime par des grands propriétaires terriens, des compagnies privées et

*« Pourquoi parlons-nous de « récupérer le territoire » ? Parce que nous ne « demandons » pas une faveur à l'État argentin, mais nous exigeons qu'il restitue les territoires qu'il s'est appropriés au nom du progrès et de la civilisation pour les attribuer à de grands investisseurs privés ».*

→Hermenegildo Liempe, CAI

des autorités publiques. Ces actions de récupération territoriale suivent trois étapes successives. Dans un premier temps, les Mapuche réalisent des recherches afin de connaître les lieux où vivaient leurs ancêtres avant de perdre leurs terres. Ensuite, ils et elles s'approprient ces territoires en s'y installant en communauté, en y cultivant la terre et en y élevant leur bétail. Ce n'est qu'après ces deux premières étapes que les Mapuche débent



Communauté Mapuche Kom Kiñe Mu. Photo CAI

des demandes juridiques auprès des autorités publiques. Des formations en droit, en politique et en communication ont lieu afin de renforcer les membres du CAI dans leurs démarches. En outre, un avocat est engagé pour accompagner le CAI sur les aspects juridiques et dans les procédures judiciaires. Grâce à ces actions, le CAI parvient à récupérer légalement plus de 200'000 hectares de territoires communautaires.

En plus de ces succès dans la récupération territoriale, le CAI a joué un rôle primordial dans l'élaboration et l'adoption de la loi n°2287, de la province de Rio Negro. Elle donne la possibilité aux communautés autochtones de retourner sur leurs territoires ancestraux, et d'obtenir de nouvelles terres. Ceci représente une contribution significative du CAI aux politiques publiques en faveur des peuples autochtones dans la province de Rio Negro. Actuellement d'autres projets de loi sont en cours d'élaboration, notamment à propos de la propriété communautaire ainsi que la distribution de terres aptes et suffisantes.

*“ Défendre le Wall Mapu, notre territoire ancestral, c'est défendre la vie avec la détermination de continuer à être le peuple Mapuche ”.*

→ Dora Del Carmen Parfil, CAI



Peuple Mapuche sur son territoire. Photo CAI.

## Facteurs clés de réussite

L'accompagnement d'un avocat a été déterminant pour permettre aux Mapuche de s'approprier des concepts légaux qui ne leur étaient pas familiers, et ceci afin de mieux se défendre. Les formations reçues par les leaders Mapuche dans le cadre du projet soutenu par le MCI marquent également un point décisif dans les succès obtenus. Celles sur les droits autochtones et le fonctionnement de l'État argentin ont été essentielles pour permettre aux Mapuche d'étudier la question des terres et réunir toutes les preuves nécessaires afin de se défendre juridiquement. Les ateliers sur la communication leur ont permis de médiatiser leurs luttes et de sensibiliser l'opinion publique.

La spiritualité joue aussi un rôle primordial dans leurs luttes. La relation avec les esprits du territoire et ceux de leurs ancêtres leur donne de l'inspiration pour gagner leurs combats. Elle leur donne la force d'aller de l'avant malgré les défis de taille qui se dressent durant chaque processus de récupération. Cette dimension spirituelle est fortement ancrée dans le territoire, ce qui renforce l'importance de sa protection et de sa récupération.

*“ Dans notre culture, les histoires se transmettaient oralement, et nous gardons en mémoire ce que nos grands-parents ont enduré pendant la guerre d'extermination. Aujourd'hui, nous voyons que les colons reviennent avec l'intention d'achever ce qu'ils avaient commencé, au service des mêmes intérêts ”.*

→ Dora Del Carmen Parfil, CAI



Assemblée du CAI. Photo CAI.

## Une lutte toujours actuelle face aux abus et à l'impunité

Malgré des résultats positifs dans leurs luttes, les Mapuche font face à des défis persistants dont le cas de la communauté *Kom Kiñe Mu* en est un exemple. Située au bord d'une rivière, elle a longtemps été impactée par l'exploitation aurifère. Un conflit l'a également opposée à des éleveurs locaux. Le CAI a pris sa défense et a gagné un procès devant les tribunaux, ce qui a donné lieu à une jurisprudence en faveur des récupérations territoriales d'autres communautés.

Malgré ces victoires, les intrusions d'éleveurs non Mapuche et de fonctionnaires de la *Direction des Terres*<sup>9</sup> de la province continuent. Ces acteurs ignorent délibérément l'autorité des Mapuche sur ces terres. Depuis plus de 15 ans, *Kom Kiñe Mu* et huit autres communautés du CAI mènent une action en justice contre la province de Río Negro pour faire reconnaître leurs droits territoriaux. En dépit des avancées judiciaires citées plus haut, la *Direction des Terres*, complice des acteurs qui convoitent les terres Mapuche, multiplie les manœuvres pour entraver l'application des décisions de justice et sème la division parmi les Mapuche.

Par conséquent, les terres des Mapuche continuent d'être accaparées illégalement par de grands propriétaires. En 2008, l'ancien gouverneur de la province de Río Negro a vendu illégalement 15'000



Une partie de l'équipe du CAI. Photo CAI.

hectares de terres – dont une partie appartenant à la communauté *Kom Kiñe Mu* – à des intermédiaires locaux. En 2017, ces terres ont été revendues à des hommes d'affaires de la région, malgré une mesure judiciaire interdisant toute transaction.

La situation s'est aggravée ces dernières années avec la mise en place d'une politique raciste et répressive par les gouvernements provinciaux et nationaux actuels, qui cherchent à criminaliser les revendications des peuples autochtones. Cela démontre que les avancées obtenues restent fragiles et sont tributaires des alternances politiques. Chaque changement de gouvernement peut inverser la tendance, avec des conséquences majeures, positives ou négatives sur les droits des peuples autochtones.

### Les 4 clés du succès de ce cas :

- 1) Formations en droit, en politique et en communication reçues par les membres du CAI.
- 2) Force tirée de la spiritualité.
- 3) Démarches judiciaires auprès des pouvoirs publics avec accompagnement d'un avocat.
- 4) Soutien à l'organisation des communautés Mapuche.

<sup>9</sup>La *Direction des Terres* est chargée de l'administration de toutes les terres fiscales que la province possède sur l'ensemble de son territoire, qu'elles soient situées en zone rurale ou urbaine.

# Pérou - Surveillance écologique et plaidoyer pour défendre les droits des communautés Kichwa



Mobilisation dans une communauté Kichwa pour demander des mesures contre l'activité pétrolière dans leur territoire. Photo FECONAT.

# FECONAT

**Zone géographique:** Pérou, département de Loreto, bassin du Rio Tigre. Peuple Kichwa.



**Llerson Tuituy,** leader autochtone Kichwa de la Feconat.



**Adiazar Uggum Jempets,** ingénieur environnemental de la Feconat.



**Juan Cardozo,** avocat de la Feconat.

## Partenaire du MCI pour ce projet :

**FECONAT** - *Federación de Comunidades Indígenas del alto Rio Tigre*, a été créée en 1993 par un groupe de communautés Kichwa pour se défendre contre les conséquences de l'exploitation pétrolière dans le bassin du Rio Tigre. Feconat se consacre à la défense du territoire et des droits des communautés. Elle a comme but de contribuer au développement durable des communautés Kichwa du bassin du Rio Tigre. Ses activités principales consistent à réaliser des actions de plaidoyer auprès des instances de l'État en charge du développement de la région. Depuis 2009, elle supervise la mise en place d'un programme de surveillance écologique.

Le MCI a appuyé la Feconat entre 2011 et 2025 avec le soutien financier de la FGC.

## Activités principales soutenues par le MCI

- Documentation des impacts environnementaux liés aux activités extractives.
- Accompagnement et formation de surveillant.e.s écologiques autochtones.
- Accompagnement et formation de dirigeant.e.s autochtones pour leur travail de plaidoyer.
- Soutien au fonctionnement du bureau et à la vie démocratique de la fédération Feconat dans la ville d'Iquitos.

## Historique d'une mobilisation pour dénoncer les impacts de l'activité pétrolière

Depuis 1971, les communautés du Rio Tigre font face aux conséquences dévastatrices de l'industrie pétrolière. Les rivières et les sols sont contaminés, ce qui impacte les moyens de subsistance des Kichwa qui dépendent directement de leur environnement pour subvenir à leurs besoins. Les communautés Kichwa sont très éloignées des centres urbains et géographiquement isolées. Elles font face à une absence systématique de l'État, non seulement pour contrôler l'industrie pétrolière et ses impacts, mais aussi dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau potable. Elles décident de s'organiser pour défendre leurs intérêts et créent la Feconat en 1990.

En 2015, faute de changement notable, la Feconat se mobilise pacifiquement durant plus de deux mois. Les habitant.e.s des communautés se rassemblent dans un campement au bord de la rivière et

“ A travers notre fédération, nous avons demandé à l'État d'agir car des habitant.e.s des communautés décédaient à cause de la pollution ”.

→ **Llerson Fachin Tuituy, Feconat**

bloquent le trafic fluvial sur le Rio Tigre. Par la suite, d'autres organisations s'allient à la Feconat et les mobilisations continuent. Ces mobilisations, couplées à un important travail de dialogue avec les autorités, permettent aux peuples autochtones d'obtenir des avancées. Des ressources sont investies par l'État pour mettre en place des projets afin d'améliorer les conditions de vie dans les communautés. De plus, des accords de consultation préalable sont signés entre l'État et les communautés.



Manifestation de la Feconat à Iquitos. Photo FECONAT.

## Différents facteurs de réussite

Ces résultats ont été obtenus en grande partie grâce au travail de mobilisation réalisé par les fédérations autochtones. Dans ce processus, les surveillant.e.s écologiques ont joué un rôle clé. Leur travail a permis d'identifier un grand nombre de sites pollués et abandonnés par l'industrie pétrolière. Le soutien du MCI a permis de former et d'équiper les surveillant.e.s des communautés avec des GPS, des appareils photo et des téléphones portables. Ainsi, des preuves ont été produites pour dénoncer la pollution et soutenir les revendications autochtones<sup>10</sup>.

Le travail en réseau avec d'autres organisations autochtones affectées par l'activité pétrolière a également été un facteur de réussite. Elles ont pu collaborer afin de réaliser des mobilisations pour pouvoir négocier avec le gouvernement péruvien.



Surveillant.e.s écologiques en actions. Photo FECONAT.

Surveillant écologique en action. Photo FECONAT.

Leur alliance leur a donné plus de visibilité auprès de l'opinion publique et plus de poids dans les négociations avec l'État. Elle a forcé le gouvernement à s'asseoir à la table des négociations au plus haut niveau (ministres ou présidence).

Un des points forts de la Feconat est l'accompagnement des dirigeant.e.s autochtones par des conseiller.ère.s en droit et en environnement. Cela permet aux dirigeant.e.s autochtones de mieux comprendre les enjeux et de se positionner sur des sujets complexes qu'ils et elles ne maîtrisent pas complètement.



Assemblée des organisations membres de la plateforme des Peuples Affectés par les Activités Extractives - PAAE. Photo: FECONAT.

### Politiques publiques influencées par la Feconat entre 2012 et 2025 :

- **Contrôle environnemental** (*Résolution OEFA 032-2014*) Renforcement du pouvoir de surveillance et de dénonciation des communautés contre les pollueurs.
- **Fonds d'urgence pour le nettoyage** (*Loi n°30321*) Création d'un budget immédiat pour décontaminer les sites pollués.
- **Plan de rattrapage social** (*D.S. n°145-2020 / Loi n°30897 - Fideicomiso*)
- **Engagement de l'État pour réduire les inégalités en zone pétrolière.**
- **Redistribution de la taxe pétrolière** (*Loi n°31934 - Canon*) Récupération d'une part plus juste des revenus du pétrole pour la région.
- **Droit aux bénéfices (2,5 %)** (*Fonds social de production*) Versement direct d'une part de la production de pétrole pour le développement local.

<sup>10</sup>MCI. 2019. La Surveillance Écologique Indigène.

Enjeux et Partage d'expériences avec des Fédérations indigènes d'Amazonie péruvienne.

<https://mcifgc.ch/partage-des-savoirs/>

## Plan de comblement de lacunes

Un des succès des mobilisations de la Feconat a été la promulgation de la loi de FIDECOMISO pour garantir le financement du *Plan de Comblement de Lacunes* (PCB<sup>11</sup>) en 2022. Il s'agit d'un plan élaboré par l'État péruvien pour réduire les écarts sociaux, économiques et environnementaux dans les zones affectées par l'exploitation pétrolière. Il est planifié sur 20 ans, pour un montant évalué à 1,5 milliard de CHF. Ce plan vise à combler des manques en infrastructures et en services de base (eau, santé, éducation).

L'obtention de la mise en œuvre de ce plan par l'État péruvien pourrait potentiellement avoir un impact significatif pour les communautés Kichwa. Des écoles ont déjà été construites dans certains villages et sont fonctionnelles. Un grand centre de santé est en cours de construction dans une communauté du centre du Rio Tigre pour recevoir des patients de l'ensemble des communautés du bassin.

## Défis persistants

Malgré cela, des défis majeurs subsistent, à commencer par la lourdeur bureaucratique et la corruption locale. L'État péruvien tarde souvent à transférer les fonds ou impose des règles de gestion très complexes qui ne correspondent pas aux réalités des communautés. De plus, empêcher que ces fonds ne soient détournés par les gouvernements régionaux avant d'atteindre

les communautés est un combat permanent de plaidoyer. À ces obstacles institutionnels s'ajoutent d'importants défis logistiques. Les communautés sont fortement isolées de par leur localisation géographique. Il faut parfois jusqu'à 7 jours de

bateau pour rejoindre la ville d'Iquitos. Les bateaux qui s'y rendent ne sont pas fréquents et les coûts en carburant sont élevés. Cela complique l'organisation d'assemblées et la communication entre les communautés, ce qui fragilise leur articulation et favorise les rumeurs. Cela attise les conflits internes

qui ont des répercussions importantes. Par exemple, quatre communautés du haut Rio Tigre se sont désaffiliées de la Feconat et ont créé une nouvelle organisation: OPIKAFPE (*Organización de los Pueblos Indígenas Kichwas Amazónicos de la Frontera Perú Ecuador*). Ceci fragilise l'unité des communautés et réduit leur capacité d'impact.

**“ Les communautés Kichwa dans la région de Loreto ont eu beaucoup de succès dans leurs luttes. Elles ont réussi à faire intégrer dans la politique de l'état environ 70 % de leurs revendications et droits collectifs. Elles surveillent actuellement la mise en œuvre de ces droits acquis ”.**

**→Adiazar Ugkum Jempets, Feconat**



Une des écoles construites par le gouvernement péruvien dans une communauté grâce au fond FIDECOMISO. Photo FECONAT.

## Les 5 clés du succès de ce cas :

- 1) Récolte de preuves et travail de dénonciation auprès des services de l'État et de l'opinion publique.
- 2) Formation des leaders et des surveillant.e.s écologiques.
- 3) Soutien au fonctionnement institutionnel de FECONAT.
- 4) Travaille en réseau.
- 5) Travaille dans le temps.

<sup>11</sup>Plan de Cierre de Brechas (en espagnol).

# Brésil - Accompagnement dans la durée et formation d'agent.e.s interculturel.le.s vers l'autonomie du peuple Yanomami



Rencontre de discussions sur le PGTA. Photo SECOYA.



Zone géographique: Brésil, État d'Amazonas, bassins des Rio Demini et Marauí. Peuple Yanomami.



De gauche à droite, **Roni Raitateri Yanomami**, président de la Kurikama, **Sarnei Kepopeteri Dias Yanomami**, représentant de la Parawami, **Silvio Cavuscens**, coordinateur général de la Secoya et **Victor Lino Bernardes**, coordinateur de programme de la Secoya.

## Partenaires du MCI pour ce projet :

**SECOYA** - *Serviço e cooperação com o povo Yanomami*, a été créée en 1991 par une action d'urgence et volontaire pour venir en aide à la population Yanomami du Rio Marauí, qui souffrait de tuberculose. Aujourd'hui, son objectif principal est de réaliser une action qui reconnaisse le protagonisme autochtone en collaborant avec le peuple Yanomami dans la

défense de ses droits, de son bien-être et dans l'amélioration de ses conditions de vie, à travers une gestion autonome et durable de son territoire. Elle agit à travers trois programmes : éducation différenciée, éducation à la santé et soutien au processus organisationnel, tout en accompagnant les associations Yanomami.

Le MCI collabore avec SECOYA depuis 2017 avec le soutien financier de la FGC.

**Kurikama**, créée en 2013, est l'association Yanomami qui représente les communautés du Rio Marauí pour la défense de leurs droits et de leur territoire.

**Parawami**, créée en 2023, est l'association Yanomami qui représente les communautés du Rio Demini pour la défense de leurs droits et de leur territoire.

## Activités principales soutenues par le MCI

- Soutien et conseils aux associations Yanomami.
- Articulation entre les associations Yanomami et le mouvement autochtone.
- Formations en politique et en administration.
- Formation d'enseignant.e.s.
- Rencontres de femmes et de sages-femmes.
- Plaidoyer auprès des instances gouvernementales pour améliorer l'éducation et la santé dans les communautés.

## Plan de Gestion Territorial et Environnemental

Le *Plan de Gestion Territorial et Environnemental* – PGTA de la *Terre Indigène Yanomami* – TIY doit définir les orientations des Yanomami pour gérer leur territoire de manière autonome. Il couvre des domaines essentiels tels que l'éducation, la santé, la souveraineté alimentaire, les activités génératrices de revenus et la valorisation de la culture traditionnelle. Il aborde les défis majeurs auxquels sont confronté.e.s les Yanomami, comme les invasions territoriales ou ceux présents dans les interactions avec la société brésilienne, et propose des réponses adaptées à l'échelle de leur territoire<sup>12</sup>. Ce plan aspire à être créé par les Yanomami, sur la base de leurs connaissances et de leur mode de vie.

**“ Le PGTA représente une volonté d'harmoniser les efforts locaux, de s'unir et d'améliorer les conditions de vie des communautés, avec une projection de long-terme face aux défis actuels et aux conséquences potentielles qui apparaissent si nous ne faisons rien ”.**

→ **Victor Lino Bernardes, Secoya**

<sup>12</sup>La *Terre Indigène Yanomami* - TIY s'étend sur deux États, Amazonas et Roraima, et représente la plus grande *Terre Indigène* du Brésil avec un total de 96'500 km<sup>2</sup> (soit deux fois la superficie de la Suisse).

## Une politique publique nationale

Les PGTA proviennent de la *Politique Nationale de Gestion Territoriale et Environnementale des Terres Indigènes* – PNGATI. Chaque peuple autochtone pour qui le territoire est officiellement démarqué et reconnu par l'État peut y définir son PGTA. Cette politique nationale créée en 2012 par décret présidentiel vise à garantir et à promouvoir la protection des *Terres Indigènes* – TI, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, l'intégrité du patrimoine culturel et l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés. Cependant, aucun acteur de l'État ne prend l'initiative d'appliquer les PGTA dans les territoires autochtones. C'est pourquoi, il est primordial que les organisations autochtones et leurs alliés se les approprient, les élaborent et les mettent en place eux-mêmes. Le but est d'utiliser le PGTA comme outil de suivi participatif et de plaidoyer politique.

## PGTA et territoire Yanomami

Entre 2015 et 2018, un long processus de discussions avec des leaders de toute la TIY a abouti à une première ébauche du PGTA Yanomami. Cette première proposition a débouché sur deux grands succès. Premièrement, l'établissement d'un *Protocole de Consultation* des communautés pour tout type d'activité menées sur leur territoire par des acteurs externes. Deuxièmement, la création du *Forum des Leaders Yanomami* qui représente un espace de dialogue entre les leaders Yanomami de

l'ensemble de la TIY. Ce processus d'élaboration du PGTA a ensuite été fortement affecté par la pandémie du Covid-19 et a connu un ralentissement important.

Dans l'État d'Amazonas, la reprise des discussions date de 2023, quand la Secoya a organisé un séminaire sur la révision du PGTA avec la présence de représentant.e.s Yanomami de l'ensemble de l'État, provenant de plus de 40 communautés différentes. En 2024, un deuxième séminaire a eu lieu pour continuer ce processus. Ces deux séminaires ont permis de faire le tour de l'ensemble des défis auxquels les communautés font face dans le but d'élaborer des stratégies pour y répondre. L'objectif est aussi d'établir des priorités d'action et de trouver des alliés pour chacune des priorités identifiées.

Ce processus s'est poursuivi en 2025, avec l'organisation de deux nouveaux séminaires PGTA régionalisés, un dans le Rio Marauíá et un autre dans le Rio Demini. L'objectif a été de finaliser deux plans d'action régionaux. Les défis auxquels les Yanomami font face varient selon les régions. D'où la nécessité de se coordonner avec l'ensemble des communautés au niveau régional afin de décider quelles sont les priorités en fonction des contextes locaux. Les réalités locales sont distinctes en fonction de l'histoire de contact, de la distance des communautés avec la ville et des invasions sur le territoire.



Rencontre PGTA. Photo SECOYA.

Depuis la reprise des discussions au sujet du PGTA dans l'État d'Amazonas, certains résultats sont déjà visibles comme la mobilisation politique des Yanomami, avec des jeunes et des leaders qui collaborent à l'élaboration collective de propositions et de dénonciations. D'autres avancées sont également visibles, telles que l'augmentation de la participation des jeunes et des femmes, le renforcement des associations Parawami et Kurikama et la production de cartes et de plans de gestion communautaire.

*« Et alors que le monde tombe malade, que le climat change, les « chamanes » qui communiquent avec les esprits de la forêt, avec l'esprit de la rivière, des arbres, parviennent à rassembler leurs forces pour résoudre ces problèmes qui se pose ».*

→ **Roni Raitateri Yanomami, Kurikama**

## La gouvernance : Point clé du PGTA

Dans le processus d'élaboration du PGTA, les organisations Yanomami jouent un rôle fondamental. Elles représentent les communautés de différentes régions. Ces organisations se coordonnent entre elles au niveau de l'ensemble du territoire Yanomami. Elles sont les interlocutrices privilégiées des instances gouvernementales et des acteurs extérieurs. Leur rôle dans l'élaboration du PGTA est essentiel dans la prise en considération des besoins et priorités des communautés, mais aussi dans l'exécution des actions planifiées dans le PGTA. Renforcer le fonctionnement de ces associations représente une stratégie clé.

Le travail en réseau avec le mouvement autochtone organisé de la région est également primordial dans ce processus. Il permet de comprendre comment d'autres peuples ont mis en place leur propre PGTA. Il s'agit aussi de créer des liens avec d'autres institutions gouvernementales ou non-gouvernementales qui peuvent donner leur soutien dans l'élaboration de ce Plan.

*« Il ne s'agit pas encore d'un cas de « réussite » puisque ce plan n'est pas encore entièrement élaboré ni définitif, mais les projections sont prometteuses. Rien que d'avoir repris les débats dans le but de poursuivre son élaboration est déjà vu comme un succès ».*

→ **Sylvio Cavuscens, Secoya**



Commémoration traditionnelle au centre d'un xapono. Photo SECOYA.

Il est important de comprendre dans cette dynamique que les associations Yanomami soutenues par la Secoya sont récentes. La Kurikama a été fondée en 2013 et la Parawami en 2023. Leur processus organisationnel n'en est qu'à ses débuts. Il est toutefois déjà possible d'observer des progrès majeurs, que ce soit au niveau interne, dans la gestion des associations, ou externe dans leurs interactions avec la société environnante. Leur compréhension du PGTA et son utilisation marque un nouveau pas porteur d'espoir quant au protagonisme Yanomami dans la protection de leur territoire et de leurs droits.

## Défis persistants

Pour une mise en œuvre du PGTA Yanomami les défis sont nombreux. À commencer par l'instabilité politique dans le pays, ou l'orientation politique du gouvernement en place. Si en ce moment les politiques publiques sont relativement favorables, la menace n'est pas écartée de voir un nouveau gouvernement d'extrême-droite élu aux prochaines élections présidentielles de 2026. Cela affecterait directement les peuples autochtones et leurs territoires en encourageant l'exploitation des ressources naturelles sur ces derniers. Cela affecterait également le processus de mise en place du PGTA. Cette instabilité extérieure est aujourd'hui complexifiée par l'émergence de nouvelles menaces exigeant un effort d'apprentissage constant de la part des leaders Yanomami, comme l'arrivée récente de prospecteurs des marchés carbone.

Sur le plan matériel, les contraintes logistiques représentent un enjeu de taille. La distance des communautés entre elles et avec la ville nécessite de grandes quantités de carburant ce qui implique des coûts importants. De plus, tous les villages ne sont pas équipés de moyens de communication. Ces deux facteurs rendent difficiles les articulations entre les

Yanomami et les acteurs externes, ce qui entrave la mise en place du PGTA.

Enfin, le succès du PGTA dépend fortement du renforcement des capacités internes, un volet qui présente encore des fragilités. Malgré des progrès notables, les dirigeant.e.s Yanomami doivent composer avec des outils techniques complexes pour gérer leurs associations de manière autonome et pour dialoguer avec les acteurs externes afin de défendre leurs intérêts. En raison de leur contact relativement récent, un grand nombre de concepts de la société environnante leur est encore difficile à appréhender. Par conséquent, des articulations avec de grands bailleurs de fonds restent encore peu concevables, la gestion de budgets massifs exigeant des compétences comptables et bureaucratiques très spécifiques. Pourtant, les associations Yanomami ont besoin de fonds pour leur fonctionnement et pour mettre en place le PGTA. Le manque de ressources fragilise l'autonomie et l'autogestion. À cela s'ajoutent des rivalités internes : si les conflits interpersonnels, entre clans ou communautés se sont apaisés durant les dernières décennies, ils ralentissent encore la coordination collective. De plus, le risque n'est pas exclu de voir certains leaders, confrontés à des conflits d'intérêts, se laisser corrompre par des acteurs économiques intéressés par les ressources présentes sur le territoire Yanomami (orpaillage, extraction de piaçava<sup>13</sup>, pêche sportive). Ceci fragilise l'unité et discrédite certaines de leurs revendications.

*“ Tout ce que veulent les Blancs, c'est détruire notre culture, nous amener en ville et s'approprier nos terres. C'est donc cela qui me préoccupe, c'est cela mon combat ”.*

→ Sarnei Kepropeteri Dias  
Yanomami, Parawami

## Les 3 clés du succès de ce cas :

- 1) Accompagnement des associations Yanomami par la Secoya dans la durée (fonctionnement et démarches auprès l'État).
- 2) Formations des agent.e.s multiplicateur.trice.s interculturel.le.s<sup>14</sup> Yanomami.
- 3) Articulation des associations Yanomami, entre elles et avec le mouvement autochtone.

<sup>13</sup>Palmiers dont les fibres sont utilisées dans la fabrication de balais, d'objets artisanaux et de toitures de cabanes.

<sup>14</sup>Les agent.e.s multiplicateur.trice.s interculturel.le.s sont des leaders, des professeurs, des agent.e.s de santé, originaires des villages et formé.e.s sur des aspects politiques relatif, par exemple, au

fonctionnement de l'État. Ils et elles sont chargé.e.s de défendre les intérêts de leur peuple dans les interactions avec la société extérieure.

# Colombie - Action politique et éducative pour construire un *Système Éducatif Indigène Propre* (SEIP)



Assemblée de l'OIA. Photo OIA.



**Zone géographique :** Colombie, département de Antioquia. Peuples Emberá, Senu et Gunadule.



**Amelicia Santacruz Alvarez,** peuple Gunadule, ancienne présidente de l'OIA.



**Jesus Espedito Alvarez Domico,** peuple Emberá Eyábida, représentant de l'OIA.

## Partenaire du MCI pour ce projet :

**OIA** - *Organización indígena de Antioquia*, a été créée en 1985 comme un projet politique, organisationnel et social des peuples Emberá, Senu et Gunadule pour revendiquer leurs droits, principalement la récupération des terres, la démarcation des *resguardos* (territoires autochtones), la reconstitution

des *cabildos* (organisations autochtones) et la sauvegarde de l'identité culturelle. Les objectifs généraux de l'OIA s'articulent autour des programmes de ses différents départements : culture et éducation ; territoire et habitat ; femme, genre, génération et famille ; santé ; relations politiques et justice propre. Le projet soutenu par le MCI est articulé avec le département de la culture et de l'éducation.

Le MCI collabore avec l'OIA depuis 2012 avec le soutien financier de la FGC.

## Activités principales soutenues par le MCI :

- Diplôme en *Pédagogie du Texte* et en *Pédagogie de la Terre Mère*.
- Ateliers de formation pour éducateurs.trice.s autochtones.
- Séances éducatives avec des étudiant.e.s. des communautés.
- Production, publication, impression et distribution de matériel pédagogique et didactique.

## Union des peuples autochtones du département de Antioquia

Le mouvement autochtone du département de Antioquia, représenté par l'OIA, regroupe 212 communautés autochtones. Fondée en 1985, l'OIA a marqué un tournant décisif dans les luttes des peuples autochtones en Colombie. Avant l'OIA, dans le département de Antioquia, il n'existait ni *Cabildos Indigènes* (structures de gouvernement autochtone), ni communautés organisées. Les différents peuples ne se connaissaient pas entre eux. Grâce à l'OIA, les peuples du département de Antioquia ont uni leurs forces.



Professeur autochtone recevant son diplôme. Photo OIA.

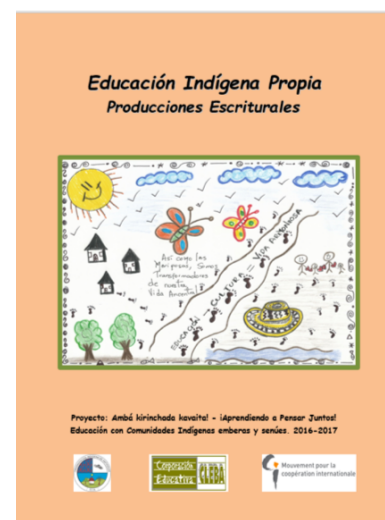
assimilatrice et occidentale. L'OIA s'est fixée pour objectif de reprendre en main l'éducation des peuples autochtones qu'elle représente. Elle a travaillé pendant de nombreuses années avec des programmes de formation d'enseignant.e.s autochtones, appuyés par le MCI. Ces formations suivent une pédagogie spécifique plus adaptée pour les peuples autochtones, telle que la *Pédagogie des opprimés*, du célèbre Paulo Freire ou la *Pédagogie du texte*, promue par Antonio Faundez et la Corporation éducative CLEBA<sup>15</sup>, en Colombie. Dans cette optique, l'OIA a mis en place des processus d'éducation de base auprès des jeunes et des adultes vivant dans les communautés, dans une perspective bilingue et interculturelle. Le but recherché est d'intégrer ces programmes dans le développement d'un *Système Éducatif Indigène Propre* - SEIP, un système parallèle, différent du système éducatif national, directement lié à la survie culturelle des peuples autochtones.

## Accent mis sur l'éducation

En Colombie, la discrimination est forte en ce qui concerne l'éducation autochtone. L'État délègue fréquemment ce rôle à l'Église catholique, ce qui conduit souvent à une formation religieuse,

<sup>15</sup>CLEBA (Corporation Educative) est une association colombienne basée à Medellín. Elle a accompagné l'OIA de proche pendant de longues années sur les questions de l'éducation des peuples autochtones. Les premières phases du projet avec l'OIA appuyées

par le MCI passaient d'abord par CLEBA. C'était elle le partenaire direct avec le MCI pour la mise en œuvre du projet. Aujourd'hui le projet est coordonné directement par l'OIA, sans l'intermédiaire de CLEBA.



Livre sur l'éducation autochtone propre, produit par CLEBA et l'OIA. Photo CLEBA.

En collaboration avec CLEBA, l'OIA a réalisé un diagnostic sur l'éducation des peuples autochtones. Ce dernier a conduit ses représentant.e.s à un dialogue avec le Gouvernement du département de Antioquia. L'organisation a revendiqué ses droits avec force, notamment en ce qui concerne la professionnalisation des enseignant.e.s autochtones. L'OIA a également établi des accords avec des universités et d'autres institutions. Certains membres de l'OIA qui sont également enseignant.e.s ont joué un rôle fondamental dans la promotion de l'éducation autochtone.

## Chronologie d'une lutte pour l'éducation à l'échelle nationale

La nouvelle Constitution de 1991 a marqué le début de la reconnaissance des droits des peuples autochtones, permettant aux enseignant.e.s d'enseigner dans leur langue maternelle dans les écoles. En 1996, les peuples autochtones de l'ensemble du pays, y compris l'OIA, se sont mobilisés pour exiger l'application effective de la Constitution, face au non-respect persistant de leurs droits. Par la suite, un décret présidentiel a installé à Bogota la *Mesa Permanente de Concertación* - MPC (table permanente de concertation) qui a servi d'espace de dialogue entre les gouvernements autochtones et le gouvernement national jusqu'en 2007. C'est dans cet espace qu'ont été convenus de nombreux programmes et politiques concernant les droits des peuples autochtones. Les dirigeant.e.s de l'OIA ont fortement contribué à ces échanges, notamment en matière d'éducation.



Cours de formation de professeurs autochtones. Photo CLEBA.

En 2007, la *Commission Nationale de Travail et Concertation de l'Éducation pour les Peuples Indigènes* - CONTCEPI, est créée. Son objectif est de concevoir et implémenter une politique publique éducative pour les peuples autochtones de Colombie.

Elle représente un second espace de dialogue entre les gouvernements autochtones et le gouvernement national, cette fois spécifiquement sur les questions d'éducation. Les dirigeant.e.s de l'OIA ont apporté une contribution significative à ces débats et processus décisionnels, en particulier Guzmán Cáisamo, leur délégué permanent au sein de cette commission.

C'est dans cette commission qu'a eu lieu la plus grande partie des débats concernant le SEIP. Grâce à ces négociations, le gouvernement national a adopté trois décrets importants en 2010, 2014 et 2023. Ils reconnaissent l'autonomie des peuples autochtones sur leurs territoires et valorisent un système éducatif qui leur soit propre tout en renforçant et valorisant le rôle des enseignant.e.s autochtones. Ces décrets ont préparé le terrain au SEIP et rendu possible son adoption. Finalement, en 2025, après 18 ans de luttes, une norme nationale reconnaissant le SEIP a été adoptée. Elle établit le SEIP comme un système d'éducation parallèle. Sa réglementation est toujours en attente. C'est la première fois qu'un pays en Amérique Latine approuve un système d'éducation propre aux peuples autochtones.

*“ Nous reconnaissons qu'il ne s'agit là [le SEIP] que du début d'une transformation plus profonde de notre éducation et de notre société ”.*

→ **Amelicia Santacruz Alvarez, OIA**

## Mise en œuvre du SEIP

En attendant la réglementation, les décrets transitoires cités ci-dessus restent en vigueur. Ils visent à préparer les communautés autochtones en interne pour le moment où le SEIP sera effectivement implémenté. Les autorités autochtones assument la responsabilité d'orienter, de contrôler et de contribuer à la construction non seulement des programmes d'études les plus pertinents, mais aussi du fonctionnement des centres éducatifs conformément à leur contexte. Elles sont également en charge des négociations avec l'État et d'autres organismes. L'éducation des adultes est également incluse dans le SEIP. La prochaine étape est la mise en œuvre de la réglementation pour détailler l'implémentation du Système. Il est possible que l'OIA soit responsable de la mise en œuvre du SEIP dans le département de Antioquia.

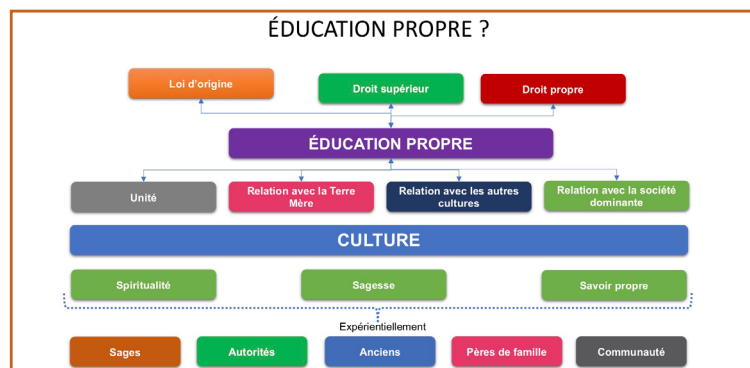
**Le SEIP comprend des composantes spécifiques :**

- **Pédagogiques** (de temps, de calendriers, d'espaces, de garantie des langues maternelles, de l'oralité, etc.).
- **Administratives** (conditions requises pour assumer l'administration des ressources financières, matérielles et humaines).
- **Politiques** (rôle que les communautés et leurs autorités doivent jouer dans les orientations et les décisions politiques et organisationnelles du SEIP).

les jeunes, fortement marqués par l'influence de la culture occidentale, tendent à s'éloigner de leur héritage traditionnel, ce qui freine ce processus. De plus, l'éducation propre doit s'inscrire dans le cadre de « la loi d'origine<sup>16</sup> » de chaque peuple. Les peuples autochtones doivent donc contextualiser ce système en fonction de leur propre réalité, de leur culture et de leur histoire, ce qui est complexe. En outre, dans le département de Antioquia, chaque peuple a son plan éducatif, ce qui représente un défi en termes d'unité. Enfin, la mise en œuvre du SEIP implique des enjeux institutionnels majeurs, notamment en matière de gestion administrative et financière. Certaines organisations autochtones, parfois peu préparées pour gérer des budgets importants ou confrontées à des instabilités politiques internes, pourraient rencontrer des difficultés significatives dans ce processus.

## Enjeux récurrents

Le principal obstacle est de déconstruire le modèle d'éducation colonial. Cela s'avère complexe, car il faut communiquer efficacement ce changement aux municipalités et aux gouvernements régionaux, qui ont une perspective occidentale et néocoloniale. Ils ne valorisent donc pas nécessairement une approche interculturelle. Les propres enseignant.e.s autochtones doivent aussi déconstruire leurs pratiques, car ils et elles ont été influencé.e.s par la vision occidentale à cause de l'éducation assimilatrice qu'ils et elles ont reçus. Ensuite,



Graphique sur l'éducation autochtone. Par l'OIA, traduit par le MCI.

## Les 4 clés du succès de ce cas :

- 1) Compétences des dirigeant.e.s autochtones de l'OIA de dialoguer avec le gouvernement régional et national.
- 2) Participation active aux espaces de dialogue avec le gouvernement national.
- 3) Articulation entre les organisations autochtones régionales de Colombie.
- 4) Travail dans la durée.

<sup>16</sup>La loi de l'origine désigne l'ensemble des savoirs traditionnels et spirituels autochtones, transmis depuis des générations pour guider la gestion équilibrée du monde matériel et spirituel. Son respect garantit l'équilibre et l'harmonie de la nature, l'ordre et la permanence de la vie, de l'univers et

d'eux-mêmes en tant que peuples autochtones. Elle régit également les relations entre les êtres vivants, des pierres aux êtres humains, dans une perspective d'unité et de coexistence sur le territoire ancestral hérité depuis la création du monde. Source info : <https://www.crihu.org/2012/09/la-ley-origen.html>

# Colombie - Revalorisation des sites sacrés et l'action de la *garde indigène* pour protéger le territoire Emberá



« Garde indigène » de la communauté Chigorodocito. Photo CMICH.



**Zone géographique :** Colombie, département de Antioquia. Peuple Emberá.



Dans l'ordre: **Albeiro Bailarín, Arnulfo Domico, Jorge Domico, Samuel Borja, Jorge Arias, Luz Estella Domico, María Libia Domico, Rubiela Veléz, Maria Yenifer Domico, Luis Eduardo Domico, Plinio Chavari.** Membres du CMICH ou Gouverneur.euse.s de communauté.

## Partenaire du MCI pour ce projet :

**CMICH - Cabildo Mayor Indígena de Chigorodó**, a été créé en 1984 dans la volonté de s'organiser face aux atteintes systématiques du conflit armé envers les communautés. Sa mission principale est de représenter les 5 communautés Emberá de la municipalité de Chigorodó de manière autonome. Il met également en place différentes stratégies de médiation, de protection environnementale et de renforcement de la culture Emberá. A travers le projet soutenu par le MCI, des gardes autochtones sont formé.e.s pour réaliser des actions de surveillance territoriale.

Le MCI collabore avec le CMICH depuis 2021 avec le soutien financier de la FGC.

## Activités principales soutenues par le MCI :

- Formation des représentant.e.s de la *garde indigène*.
- Diagnostic et surveillance environnementale.
- Assemblées communautaires pour sensibiliser la population des communautés.
- Renforcement de la gouvernance des communautés.
- Récupération des connaissances traditionnelles et création de contenus pédagogiques.

## Reconnaissance territoriale et recul des invasions

Dans de nombreuses communautés Emberá, les frontières des *resguardos*<sup>17</sup> sont régulièrement franchies par des paysans, qui étendent progressivement leurs activités au-delà de leur parcelle. En réponse, les communautés, avec l'appui des dirigeant.e.s du CMICH, ont engagé un processus d'identification des zones envahies afin de confirmer leur appartenance aux territoires autochtones. Grâce à cette démarche, la délimitation officielle de ces territoires a été confirmée, ce qui a permis la résolution d'un certain nombre de conflits.



Activité de reconnaissance des *resguardos*. Photo CMICH.

## Des facteurs de réussite essentiels

Cette réussite a été possible grâce à trois leviers indispensables. Premièrement, les formations données à la *garde indigène* ont permis de renforcer leur rôle dans la défense et la délimitation du territoire. Ensuite, l'acquisition d'équipement, notamment des outils technologiques (smartphones, GPS), a facilité le contrôle précis des limites territoriales. Enfin, le travail de délimitation et de gestion des territoires a permis de réaliser une analyse détaillée des zones menacées et de déterminer leur appartenance aux

*resguardos*. Cela a également permis l'élaboration de stratégies pour la conservation des zones protégées et la préservation des sites sacrés. Concrètement, il y a eu des activités de "bornage" des territoires des *resguardos*, c'est-à-dire d'identification de la limite précise et réelle des territoires des communautés avec les territoires limitrophes, souvent des propriétés agricoles. Parallèlement, les communautés ont délimité collectivement leurs espaces internes, en distinguant les zones de vie, de production et de conservation au sein des *resguardos*.

La mise en réseau avec les institutions étatiques locales et d'autres organisations a également joué un rôle déterminant dans les avancées obtenues pour la protection du territoire. Parmi ces partenariats, le travail avec le *Parc Naturel de Paramillo*, qui inclut des territoires Emberá, a permis de renforcer le travail de surveillance territoriale de la *garde indigène*. Le soutien de l'ONG colombienne *Masbosques* a également apporté des compléments de formation à la *garde* sur l'utilisation des GPS. L'articulation avec l'*Université d'Antioquia* représente un point fort de ce réseau. Un inventaire a été réalisé avec les communautés pour caractériser la faune et la flore. Des espèces ont été inventoriées grâce à l'utilisation de caméras pièges et des campagnes de terrain menées dans les cinq communautés pour identifier les différentes espèces.

Le CMICH a eu un rôle crucial dans la protection du territoire, surtout pour dialoguer avec les différents acteurs externes. Les Emberá insistent sur la nécessité d'une gouvernance autochtones forte, avec des représentant.e.s qui connaissent et valorisent les savoirs traditionnels, afin de faire face et de négocier avec ces acteurs tout en faisant valoir leurs intérêts.

<sup>17</sup>En Colombie, les territoires autochtones démarqués et reconnus comme tels sont appelés *resguardos*.

## Les sites sacrés au centre de la protection territoriale

Pour les Emberá, le point central de la protection de leur territoire est la réhabilitation des sites sacrés (*Drua Wandra*, dans leur langue). Après leur reconnaissance, les réflexions ont porté sur les moyens pour en prendre soin et pour assurer leur durabilité. La récupération des sites sacrés permet de renforcer la gouvernance autonome. Grâce à leur préservation, la présence des esprits (plantes, animaux, sources d'eau, rivières, montagnes, ancêtres, etc.) est garantie dans les territoires de vie. Selon leur "loi d'origine"<sup>18</sup>, l'équilibre des territoires repose sur la relation des communautés avec ces esprits. En préservant ces sites, les Emberá maintiennent ainsi leur lien avec leur environnement traditionnel et perpétuent l'ensemble des savoirs et pratiques ancestrales

*« Nous nous sommes aussi demandé comment ces sites sacrés nous permettent de nous protéger. Ces espaces nous aident à maintenir l'harmonie et l'équilibre de notre territoire. Si un peuple possède ces connaissances, il peut garantir la préservation durable de son territoire ».*

→ Samuel Borja, CMICH

qui sont à l'origine de leur manière de gouverner leurs territoires. Cette réappropriation culturelle est d'autant plus cruciale que les communautés sont de plus en plus éloignées de leur loi d'origine. Au-delà de sa dimension spirituelle, ce processus joue aussi un rôle écologique : la reconnaissance des sites sacrés devient un mécanisme de protection de la forêt et de la biodiversité car ils constituent des réservoirs de biodiversité et sont presque entièrement recouverts de forêt tropicale humide. La difficulté reste de faire adhérer les membres des communautés, particulièrement les jeunes, à ces connaissances.

*« Si les gens des communautés oublient par exemple que les arbres et les autres êtres sont aussi des esprits, ils vont les arracher pour les revendre, ou permettre des activités d'extraction minière ».*

→ Plinio Chavari, CMICH

## Importance de l'éducation interculturelle

Il est donc fondamental de renforcer l'éducation interculturelle afin de faire perdurer cette loi d'origine, avec un système éducatif qui valorise la culture traditionnelle. Les danses, les chants et les *mingas* (travaux communautaires), par exemple, véhiculent ces connaissances et permettent de renforcer leur maintien. Ces pratiques culturelles aident les jeunes à perpétuer cet héritage. La transmission de ces connaissances aux jeunes est cruciale puisqu'ils et elles sont présent.e.s au sein de la *garde indigène* qui a comme rôle principal de protéger le territoire. L'appui apporté par le MCI soutient cette aspiration.



Réunion du CMICH. Photo CMICH

<sup>18</sup>La loi de l'origine désigne l'ensemble des savoirs traditionnels et spirituels autochtones, transmise depuis des générations pour guider la gestion équilibrée du monde matériel et spirituel. Son respect garantit l'équilibre et l'harmonie de la nature, l'ordre et la permanence de la vie, de l'univers et

d'eux-mêmes en tant que peuples autochtones. Elle régit également les relations entre les êtres vivants, des pierres aux êtres humains, dans une perspective d'unité et de coexistence sur le territoire ancestral hérité depuis la création du monde. Source info : <https://www.crihu.org/2012/09/la-ley-origen.html>



Distribution de matériel pour la garde indigène. Photo CMICH.

## Rôle central des femmes

Les femmes jouent un rôle crucial dans la protection de l'environnement. Elles effectuent des patrouilles pour surveiller l'état de la forêt et des rivières. Les sages-femmes traditionnelles utilisent des plantes médicinales pour effectuer des soins. Elles sont aussi les gardiennes de l'identité culturelle, à travers les chants et les danses qui permettent de maintenir le lien avec les esprits du territoire. Par ailleurs, ce sont elles qui transmettent les langues autochtones de génération en génération, participant ainsi à la préservation de la culture traditionnelle. La confection de peintures corporelles et de vêtements est aussi l'apanage des femmes, qui expriment de cette manière la culture Emberá. Elles ont mené de nombreuses luttes pour gagner leur place au sein des espaces de décision. Auparavant, leurs voix

n'étaient pas prises en compte. Aujourd'hui, elles participent activement dans ces espaces. Sur les cinq communautés, trois sont dirigées par des femmes, ce qui représente une avancée significative compte tenu des difficultés rencontrées pour accéder à ces postes.

Lorsque les femmes auront une plus grande place dans les espaces de décision, cela aura un plus grand impact sur la protection du territoire. Malgré ces avancées, le processus d'augmentation de la participation des femmes aux sphères politique peut être ralenti par un machisme encore très fort dans les communautés. Couplé à l'alcoolisme de certains hommes cela peut avoir de lourdes conséquences telles que des cas de maltraitance physique.

*“ En partant de notre point de vue de l'histoire, depuis la conquête de l'Amérique par les européens, les déséquilibres ont commencé. Le machisme, l'alcool, les inégalités, le viol. Ces problématiques traversent l'ensemble des peuples indigènes, et nous sommes toutes et tous ici présent pour en témoigner “*

→ **Maria Yenifer Domico, CMICH**

### Les 4 clés du succès de ce cas :

- 1) Compétences des dirigeant.e.s autochtones du CMICH de dialoguer avec les acteurs externes.
- 2) Fonctionnement de la *garde indigène* (et donc sa formation).
- 3) Connaissances traditionnelles pour la préservation des sites sacrés (ces derniers étant les piliers centraux de la protection territoriale).
- 4) Capacité organisationnelle du CMICH.

# Conclusion

## Facteurs de réussite communs

En reprenant les clés du succès de chacune des fiches, nous observons de nombreuses similarités. Cela nous permet de dresser une liste de facteurs favorisant le succès dans la protection ou la récupération territoriale ainsi que dans les actions de plaidoyer :

- Organisations autochtones renforcées, sur deux niveaux :
  - Au niveau administratif (statuts à jour, comptes bancaires opérationnels, système de gestion comptable fonctionnel, etc.)
  - Au niveau organisationnel (bon niveau de participation des délégué.e.s des communautés aux assemblées, informations régulières des communautés par les représentant.e.s des organisations).
- Dénonciations réalisées auprès de l'État, de l'opinion publique et des médias par les organisations autochtones.
- Dialogue entre les organisations autochtones et les instances gouvernementales (à plusieurs échelles) et les acteurs économiques pour trouver des solutions.
- Accès et maîtrise de compétences spécifiques (gestion administrative et comptable, droit, politique, environnement, communication) garanti par :
  - L'accompagnement technique par des expert.e.s.
  - Le renforcement des capacités techniques des représentant.e.s des organisations autochtones.
- Identité culturelle forte :
  - Force tirée de la culture traditionnelle et de la spiritualité pour guider leurs luttes.
- Travail en réseau avec des alliés.
- Travail dans la durée.

Ces facteurs de réussite ont été observés dans la plupart des cas étudiés. Ils sont souvent complémentaires les uns aux autres.

## Défis en commun

Les luttes que mènent les peuples autochtones ne sont pas exemptes de défis. Les cas de réussite dont nous avons été témoins ont été le fruit de luttes aussi longues que complexes. Ces succès n'indiquent de loin pas la fin des efforts pour parvenir à faire respecter leurs droits et espérer des conditions de vie justes et durables. De nombreux défis persistent :

- Discrimination constante des peuples autochtones dans les sociétés nationales, qui se traduit par :
  - Un manque de volonté politique de répondre à leurs demandes.
  - Des préjugés et stéréotypes négatifs de la part d'une partie de la société civile.
  - Une criminalisation des mobilisations et des leaders autochtones.
  - Une impunité généralisée des acteurs envahissant leurs territoires.

- Des lois qui restreignent et contrôlent l'action des ONG.
- Des retournements législatifs, où des gouvernements reviennent sur des engagements ou des lois progressistes.



Recontre de partage des savoirs - Colombie 2025. Photo MCI.

- Instabilité, faiblesse et manque de ressources financières des institutions publiques locales.
- Fonctionnement interne des organisations autochtones, au niveau de :
  - Manque de connaissances techniques et de gestion des représentant.e.s autochtones des organisations.
  - Conflits internes.
- Défis logistiques, concernant :
  - La distance des communautés avec les centres urbains, ou entre elles.
    - Coûts en carburant élevés, temps de voyage long, nécessite beaucoup d'organisation pour chaque déplacement.
    - Rend le dialogue avec les instances gouvernementales plus difficile.
    - Entrave l'articulation entre les communautés.
  - Le manque de moyens de communication.
    - Circulation de fausses informations sans possibilité de vérification, ce qui peut attiser les conflits.
    - Rend le dialogue avec les instances gouvernementales plus difficile.
    - Entrave l'articulation entre les communautés.
- Distanciation des leaders autochtones avec les communautés, valorisation des intérêts personnels et perte de valeurs pour certain.e.s.
  - Risque de perturber les processus décisionnels, au détriment des intérêts collectifs.
  - Favorise l'émergence de conflits, liés à des luttes d'influence.
- Manque de fonds pour soutenir les projets.
  - Ressources humaines insuffisantes, provoquant une fatigue généralisée des membres impliqué.e.s.
  - Risque de baisse de la qualité des activités, due à l'obligation de minimiser les coûts.
- Longue durée des processus.
  - Enjeux de pérennité financière.
  - Alternance des leaders autochtones, ce qui perturbe la continuité des stratégies.
  - Alternance des gouvernements, pouvant favoriser ou défavoriser les processus.

## Renforcer les organisations autochtones, levier d'action le plus efficace

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, l'axe transversal des projets que nous soutenons est le renforcement des organisations autochtones. Ici nous voyons que leur bon fonctionnement est un des facteurs clés de réussite des projets. Il apparait toutefois comme un défi persistant. Il est donc essentiel de continuer à soutenir les processus qui renforcent ces organisations et leurs capacités d'action.



Recontre de partage des savoirs - Colombie 2025. Photo MCI.

1) Les cas présentés démontrent que soutenir les organisations autochtones contribue à améliorer les conditions de vie des communautés et à diminuer les inégalités, en agissant sur l'orientation des politiques publiques :

- Au Pérou, la FECONAT a obtenu, grâce à son travail de plaidoyer et de dénonciation, des financements publics de projets de développement au bénéfice de communautés affectées par l'exploitation pétrolière (voir fiche C).
- En Colombie, l'OIA par un dialogue constructif avec le gouvernement national, a contribué à l'élaboration d'un *Système Éducatif Indigène Propre* financé par l'État (voir fiche E).
- En Argentine, le CAI, suite à des procès avec l'État, est parvenu à récupérer des territoires ancestraux (voir fiche B).

Dans ces 3 cas, ce sont les actions mises en place par les organisations autochtones qui sont à l'origine de ces changements majeurs. Leur bon fonctionnement, leur accompagnement et leurs capacités d'action ont été essentiels pour parvenir à ces résultats. Ces changements profitent à un grand nombre de communautés autochtones, au-delà de celles représentées par ces organisations ou soutenues par nos projets.

2) La présentation des cas pratiques démontre que le soutien aux organisations autochtones contribue à protéger l'environnement et la biodiversité. Dans l'ensemble des cas présentés, les actions mises place par les organisations autochtones contribuent à protéger des territoires. Dans chacun des contextes, ces territoires représentent de vastes surfaces de forêts primaires abritant une grande biodiversité.

- En Amazonie brésilienne, le territoire du peuple Yanomami représente 96'500 km<sup>2</sup> de forêts tropicales humides. L'application du *Plan de Gestion Territorial et Environnemental* Yanomami à l'échelle du territoire renforce la protection de la forêt contre les invasions et l'extraction illégale (voir fiche D).

- En Amazonie péruvienne, le programme de surveillance écologique de la FECONAT contribue à la préservation d'une surface d'environ 18'000 km<sup>2</sup> de forêt tropicale humide, menacée par l'exploitation pétrolière (voir fiche C).
- En Colombie, la *garde indigène* du CMICH contribue à protéger le territoire du peuple Emberá qui constituent un réservoir de biodiversité (voir fiche F).

**3)** Les études de cas révèlent en outre que l'appui aux organisations autochtones contribue à préserver les identités culturelles des peuples autochtones :

- En Colombie, l'OIA, par son rôle décisif dans l'adoption du SEIP par l'État Colombien et la formation d'enseignant.e.s autochtones, met en œuvre une éducation bilingue et interculturelle dans les communautés. Cette approche représente un levier essentiel pour préserver les cultures traditionnelles (voir fiche E).
- En Colombie, le CMICH, par la protection des sites sacrés et l'intégration des femmes dans les espaces décisionnels, renforce activement la préservation des pratiques et savoirs traditionnels (voir fiche F).
- En Argentine, l'Aty Ñeychyrō participe activement au maintien de son identité culturelle en intégrant des pratiques traditionnelles Mbyá Guaraní au cœur même de ses espaces de lutte (voir fiche A).

Nous avons vu dans chacun des projets à quel point la spiritualité et certaines pratiques traditionnelles représentent une force importante pour mener à bien les luttes politiques et obtenir des résultats. Selon notre perspective occidentale, nous considérons cela comme important à l'échelle mondiale pour préserver ce que nous appelons le patrimoine culturel. Celui-ci est menacé par la standardisation des modes de vie. Soutenir les organisations autochtones contribue à sauvegarder et faire vivre ce patrimoine.

Nous avons grâce aux cas pratiques confirmé l'hypothèse de départ : Le soutien aux organisations autochtones représente la manière la plus efficace de soutenir ces peuples dans leurs revendications. Cela contribue en effet à améliorer leurs conditions de vie, la protection de l'environnement et la sauvegarde des cultures traditionnelles.

Face aux défis majeurs que représentent les coûts élevés du soutien apporté et l'affaiblissement de la coopération internationale, une question cruciale se pose : comment pérenniser ce soutien à l'avenir ?

L'expérience du MCI semble montrer que les modes de coopération les plus efficaces sont ceux portés par des partenaires locaux - telles que des organisations autochtones - qui, à partir de réalités locales, dialoguent avec les acteurs politiques pour élaborer des politiques publiques en faveur des peuples autochtones. Ces politiques, si elles sont mises en œuvre, peuvent bénéficier à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires directs initiaux.

Pour le MCI, ce constat signifie que ces partenaires doivent être soutenus par des aides dont le terme n'est pas systématiquement limité dans le temps, qu'ils doivent disposer des moyens nécessaires à leur vie démocratique, leur fonctionnement institutionnel et leurs actions de plaidoyer.



Rencontre de partage des savoirs - Colombie 2025. Photo MCI.